ALPHONSE KARR.

LES GUÊPES

JUILLET.

PARIS
RUE NEUVE-VIVIENNE, 46.
1841.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16,

Sommaire.

A Victor Hugo. — Le rossignol et les oies. — 1. — 40. — 450. — 33,000,000. — M. Conte. — Les lettres et la poste. — Les harpyes. — M. Martin (du Nord). — Nouvelles de la prétendue gaîté française. — La queue de la poêle. — Un trait d'esprit du préfet de police. — Les chiens enragés. — Les journaux. — Renseignement utile aux gens d'Avignon. — Où est le tableau de M. Gudin. — M. Quenson dénoncé. — A. Mgr l'archevêque de Paris. — Mots nouveaux. — Victoria à Rachel. — Les esclaves et les domestiques. — L'Opéra. — Mme Stoltz. — Le Cirque-Olympique. — Le duc d'Orléans. — Le maréchal Soult. — Nouvelles frontières de la France. — Les vivans et les morts. — M. de Lamartine. — La postérité. — M. Hello accusé de meurtre. — La fête-Dieu. — Giselle. — M. Ancelot. — M. de Pongerville. — Un opéra de M. Dupin. — Les vautours. — M. Villemain. — M. de Bernard. — Une voix. — M. Garnier-Pagès. — Un gérant. — Un oncle. — Le charbon de terre et les propriétaires de forêts.

A VICTOR HUGO.

Sainte-Adresse.

Il faisait hier une belle soirée, Victor; j'étais allé voir au bord de la mer le soleil se coucher dans une pourpre plus splendide que ne l'a jamais été celle des rois — quand il y avait de la pourpre — et quand il y avait des rois.

On voyait passer à l'horizon — des silhouettes de navires noirs sur un fond d'or rouge, et je cherchais à reconnaître un bateau d'Étretat qui doit m'emmener dans quelques

heures, — non à ses voiles brunes et tannées qu'on n'aurait pu distinguer à cette heure, où les couleurs s'effacent, — mais à la forme particulière de son beaupré incliné vers la mer.

Après les couleurs, les formes commencèrent à disparaître. — Je vis s'allumer les lumières rouges des phares sur les jetées du Havre, — les lumières bleuâtres des étoiles au ciel — et les lumières presque vertes des lucioles dans l'herbe. — J'entendais le bruit de la mer qui montait, et je reconnaissais à son parfum une petite fleur jaune qui pousse à foison sur cette côte et qui embaume l'air.

Et je pensai à un de vos anciens ouvrages, à un beau livre,—au *Dernier Jour d'un Condamné,* — dans lequel le malheureux qu'on juge, — en proie à une bizarre hallucination, — ne peut détourner ses regards et sa pensée d'une petite fleur jaune qui se balance sur une fenêtre où elle a été semée par le vent ou par quelque oiseau.

Et je pensai à ces longues promenades que

j'ai faites quelquefois avec vous sur les boulevarts de Paris, — à l'heure où Paris dormait, — à ces promenades où nous parlions des magnificences de la nature, que vous aimiez comme moi, —et dont vous parliez si bien.

Et je songeai que ce jour-là vous étiez reçu membre de l'Académie française. — Vous voyez que je vous aime, Victor, puisque sous de beaux arbres, à travers lesquels je voyais les étoiles comme des fruits de feu, — ayant à mes pieds la mer qui rejetait les varechs et les algues de ses prairies profondes où paissent les phoques, — assis sur une côte revêtue du beau manteau dont la terre se couvre l'été, — au milieu de tant de feuilles et d'herbes, — au milieu de tant de belles choses vertes, — j'ai pu penser aux deux pauvres petites palmes dont vous avez le droit maintenant d'enrichir le collet de votre habit.

Vous voilà donc enfin à l'Académie. — Vous y êtes entré comme le fils de Philippe de Macédoine entra à Babylone. Mais ne vous semblerait-il pas singulier de lire dans son historien,

Quinte-Curce, qu'Alexandre ne demanda pour prix de ses victoires que d'être nommé citoyen de la ville de Darius?

Ne vous êtes-vous pas un peu laissé faire — ce que le père Loriquet *è societate Jesu* voulait faire de Napoléon, que, dans son histoire de France, il appelait le marquis de Bonaparte, général en chef des armées du roi Louis XVIII?

Je lisais dernièrement un des romans de Walter Scott intitulé *le Pirate :* c'est l'histoire de Clément Vaughan, qui, après avoir été pendant plusieurs années le chef d'une troupe déterminée — et le maître d'une frégate au redoutable pavillon noir, — s'amende à la fin et devient officier sur un vaisseau de Sa Majesté, — où ses supérieurs sont fort contens de lui.

Je regardais l'autre jour sur une feuille d'un rosier planté au bord d'un ruisseau — une goutte de pluie plus brillante qu'une opale ;— tout-à-coup elle roula tout le long de la feuille,

et tomba dans l'eau du ruisseau, où elle se perdit.

C'est par l'individualité que charme un poète ; vous étiez un tout, — pourquoi devenir une partie ?

Il y a un grand nombre de pierres à la base d'une pyramide, il n'y en a qu'une au sommet.

Le rossignol chante seul dans les buissons en fleurs ; — les oies volent en troupes.

Vous êtes entré à l'Académie en en enfonçant les portes ; — en vain vous avez caché votre triomphe, — en vain vous avez pris une allure modeste et hypocrite : — vos confrères malgré eux — ont fait comme les vieilles femmes d'une ville prise d'assaut : — elles jettent du haut des fenêtres, sur la tête de l'ennemi, tous leurs ustensiles de ménage.

Ce n'était vraiment pas la peine de se faire Victor Hugo — pour devenir l'un des quarante.

Mon pauvre Victor,— vous voici donc enfin l'égal de M. Flourens ; — tout le monde dit maintenant que vous voulez devenir député, c'est-à-dire l'un des quatre cent cinquante.

De succès en succès, — si on vous laisse faire, vous arriverez à être l'un des trente-trois millions qui composent la nation française.

De mieux en mieux. — Le parquet, conformément à une instruction du ministre de la justice, — a fait ouvrir dans les bureaux de poste des lettres adressées à des particuliers, —lettres qui n'ont été remises à leur destination qu'après avoir été ouvertes.

Je suis fort indulgent pour les attaques à certaines libertés inutiles, embarrassantes et assujétissantes que réclament sans cesse certains partis, — mais quand il s'agit de véritables libertés, c'est une autre affaire.

Quoi ! vous avez le monopole d'une exploitation qui rapporte des bénéfices énormes, et vous en usez pour de honteuses et criminelles investigations ! — Quoi ! il ne reste aucun

moyen de mettre sa vie, ses affections, ses pensées en dehors des ignobles débats que se livrent et les gens du pouvoir et ceux qui y prétendent sous divers noms et sous divers prétextes !

Quoi ! ces mots que je crois écrire à un ami, —ces paroles que j'adresse à une femme, —toutes ces choses qui sortent d'un cœur pour retomber dans un autre, — c'est M. Martin (du Nord) ou l'un de ses acolytes qui les lira !

Messieurs, partagez-vous, arrachez-vous, disputez-vous les places, l'argent, les honneurs,— les rubans, —je ne m'en mets pas en peine; — je n'y prétends pas plus après que vous les avez tiraillés, qu'à un reste de festin de harpyes.

At subitæ horrifico lapsu de montibus adsunt
Harpyæ,....
Diripiuntque dapes, contactuque omnia fœdant
Immundo.....
Semesam prædam, et vestigia fœda relinquunt.
(*Enéide*, liv. 3.)

Mais je ne permets ni à M. Martin (du Nord) d'ouvrir mes lettres, ni à M. Conte, directeur des postes, de livrer lâchement les lettres que je lui confie. — Il est des choses qu'il faut respecter, messieurs, — sous peine de ne voir plus en France qu'un seul parti, le parti des gens qui ont du cœur et de l'honnêteté, et de le voir contre vous.

Pour moi, — si une semblable chose m'arrivait, — je poursuivrais par tous les moyens et M. Martin (du Nord) et M. Conte, — quand il me faudrait vendre, pour parvenir à en avoir raison, — jusqu'à mon dernier habit, — jusqu'à la montre que m'a donnée Méry.

Vous n'aurez pas besoin, messieurs, d'ouvrir frauduleusement une lettre pour savoir ce que je pense; — je le dis hautement et je l'imprime, — et je charge M. Conte de le faire porter dans toute la France et dans toute l'Europe, — c'est une trahison et une infamie, et je suis à la fois de tous les partis où l'on blâme et où l'on flétrit de semblables actes.

Le prétexte que l'on a pris est que les lettres ouvertes *paraissaient contenir des billets de loteries étrangères.*

Et comment le savez-vous, — et de quel droit regardez-vous ce que les lettres paraissent contenir? — Vous n'avez qu'un droit, c'est de recevoir le prix des lettres qu'on vous confie; — qu'un devoir, c'est de les remettre fidèlement à leur destination.

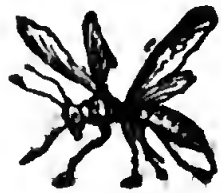

NOUVELLES DE LA PRÉTENDUE GAITÉ FRANÇAISE.

Le Français, né malin, créa la guillotine.

Beaucoup de gens ont déjà remarqué qu'on ne s'amusait plus en France. — Cette question, beaucoup plus grave qu'on ne semble le croire, a dû occuper quelques unes de mes méditations. — Voici les causes que j'en ai trouvées: à cette époque où le gouvernement de la France était une *monarchie absolue tempérée par des chansons*, — il n'y avait dans les affaires qu'un très petit nombre de rôles à jouer,—et ces rôles, réservés à certaines castes, une fois remplis, le reste de la nation était

réduit naturellement à l'état de spectateurs. Les spectateurs d'une pièce quelconque sont décidés à s'amuser; — s'ils n'en trouvent pas dans la pièce qu'on joue devant eux un prétexte suffisant, ils s'amuseront à se moquer de la pièce, de l'auteur et des acteurs, — ou à les siffler ou à leur jeter des pommes.

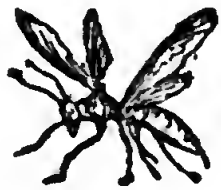

Mais aujourd'hui, on a fort agrandi le théâtre et on a supprimé les banquettes et les loges; — il n'y a plus de spectateurs, et tout le monde est acteur, — même ceux qu'on en soupçonne le moins.

Prenez au hasard, le premier homme que vous rencontrez dans la rue: — il n'est peut-être ni ministre, — ni sous-secrétaire d'état, — ni pair, — ni député; — mais il est peut-être électeur, — car, en moyenne, — chacun des quatre cent cinquante députés a été envoyé à

la Chambre par quatre cent cinquante électeurs. — S'il n'est pas électeur, il est membre du conseil d'arrondissement, — ou du conseil municipal, — ou du conseil communal, — ou du conseil de salubrité, — ou de la commission de, — ou de, — ou de, — ou officier supérieur ou inférieur de la garde nationale, — ou sergent ou caporal, — ou membre du conseil de discipline, — membre de la Légion d'Honneur ou aspirant à l'être, — de la Société des naufrages ou de celle d'agriculture, — et si par hasard il a trouvé moyen d'échapper à quelqu'un de ces rôles si nombreux, — grace aux journaux, il est de tel ou tel club, — de telle ou telle société; — ou bien il est comme bureaucrate, — toujours, grace aux journaux, fonctionnaire indépendant, — ou comme soldat, baïonnette intelligente. — Si par hasard cependant, — après avoir épuisé toutes les questions, vous arrivez à découvrir que l'homme que vous avez arrêté n'est revêtu d'aucun de ces rôles, ne jouit d'aucune de ces parcelles de pouvoir, débris de la puissance royale brisée ; s'il n'est rien de rien, — je vous le dis en vérité, ne cherchez pas plus

long-temps, cet homme est le roi Louis-Philippe, cet homme est votre roi.

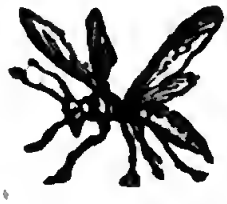

A moins cependant que ce ne soit votre obéissant serviteur Alphonse Karr.

C'est ce qui a fait le succès de cette énorme sottise appelée gouvernement représentatif, — où tout le monde gouverne; — certes, on siffle de temps en temps certains acteurs, mais on ne siffle pas leurs rôles, — parce qu'on ne siffle les acteurs que pour les remplacer, — et surtout on ne siffle pas la pièce parce qu'on y joue un rôle et parce qu'on aspire à en jouer successivement plusieurs autres.

En un mot, le gouvernement représentatif n'a eu qu'une adresse et un esprit, c'est de faire de lui-même une poêle dont la queue est assez longue pour que chacun la tienne un peu.

UN TRAIT D'ESPRIT DU PRÉFET DE POLICE.

Je ne suis pas fort craintif, mais il y a une terreur dont je n'ai jamais pu triompher : c'est celle que m'inspire la pensée d'être mordu par un chien enragé. — Certes, j'ai eu un chien appelé Freyschütz que j'aimais beaucoup, — quoiqu'il ne m'aimât guère que comme on aime le biftecks, ainsi qu'il l'a prouvé en me dévorant deux fois; — ce qui fait que l'auteur des *Guêpes* n'est que le restant de deux soupers de cette énorme bête féroce. — Eh bien ! mes amis ont pu m'entendre dire souvent que,

— malgré les craintes que je ressentais pour la conservation de Freyschütz, qui ne souffrait pas qu'on le muselât, — je n'élèverais pas la moindre plainte s'il était quelque jour victime de quelque mesure de police contre les chiens.

Pendant bien des années on s'est contenté de jeter dans les tas d'ordures des boulettes de viande empoisonnée.

Ce système était insuffisant pour deux raisons :

Première raison. — Des tombereaux parcouraient la ville dès l'aube du jour et enlevaient les boulettes avec les ordures.

Deuxième raison. — Un des caractères de la rage est que le chien hydrophobe ne mange pas, de sorte que les chiens enragés se trouvaient précisément les seuls qui fussent à l'abri.

Il y a quelques années, un préfet de police,

— je crois que c'est M. Debelleyme, — avisa cette insuffisance et fit faire de grands massacres de chiens. — On jeta les hauts cris ; — parce que, dans ce bienheureux pays de France, on est décidé d'avance à se prononcer contre l'autorité quelle qu'elle soit et quoi qu'elle fasse et principalement contre la police.

D'où il arrive ce qui suit : — que l'horreur générale contre la police éloigne de ses fonctions tous les gens un peu honnêtes et pouvant faire autre chose, — et qu'elles ne sont exercées que par des gens qui ne valent guère mieux que ceux contre lesquels on les emploie, — ce qui justifie en partie la haine d'abord injuste qu'elle inspire.

Une partie des journaux, — les hauts politiques d'estaminet — et la moitié du public prirent alors le parti des chiens enragés contre le préfet de police.

M. Gabriel Delessert, averti par cet exemple, a pris un parti plus adroit, — invention pour laquelle je lui pardonne presque son grotesque numérotage des voitures.

Il a donné à deux ou trois journaux une anecdote épouvantable, et de son invention, d'un chien enragé qui avait mordu huit ou dix personnes dans les Champs-Elysées et plusieurs chevaux sur la place de la Concorde, où il avait été tué d'un coup de couteau par un brave citoyen. — L'histoire était parfaitement contée. On n'avait oublié aucune des circonstances qui pouvaient la rendre vraisemblable, y compris l'oubli dans lequel on laissait le dévoûment admirable de l'homme qui avec une arme aussi courte qu'un couteau s'était exposé à d'horribles blessures et surtout à de si horribles suites. — En effet, disaient les plus incrédules, si l'histoire était apocryphe, l'inventeur eût ajouté que l'auteur de cette belle action avait eu la croix d'honneur.

Mais une telle ingratitude ne s'invente pas, il faut qu'elle soit vraie.

Il y a un genre d'amorces auquel les journaux mordent toujours : — c'est l'anecdote. — Chaque journal s'empare du petit nombre de celles que trouvent ses confrères avec une

avidité qu'on ne saurait comparer qu'à celle du requin qui avale un matelot avec son chapeau, ses bottes, son couteau et son portefeuille.—Ils coupent le fait avec des ciseaux sans même en changer la date, — de telle sorte que le journal qui tient l'anecdote de cinquième main la commence comme le premier par ces mots: « Il est arrivé *hier*, etc.»

L'anecdote du chien prise par tous les journaux frappa beaucoup les esprits, et quelques jours après, M. G. Delessert fit afficher contre les chiens d'horribles menaces, — qu'il aura, je pense, mises à exécution avec l'approbation générale.

J'avais de bonnes raisons de croire l'anecdote controuvée, attendu qu'un de mes amis croisait, pour des raisons particulières, — sur le théâtre qu'on lui prête, au jour et à l'heure indiqués, — et qu'il y attendit pendant quatre heures une personne qui l'attendait ailleurs; — mais je n'ai pas voulu le mois der-

nier atténuer l'effet de l'invention louable de M. le préfet de police; — *piè mendax.*

Puisque je parle de la police, — je dois dire combien j'approuve l'uniforme donné aux officiers de paix,—ainsi que celui que portent depuis long-temps les sergens de ville; — les fonctions de police deviendraient honorables et honorées — si cette mesure était universelle, — et si la police cessait d'agir par guet-apens.

CHAPITRE TROP LONG.

Dans le premier numéro des *Guêpes*, publié il y a plus d'un an et demi, j'ai expliqué la position que s'est faite le gouvernement actuel vis-à-vis de la presse ; — je n'empêche pas de relire ce chapitre les personnes qui veulent avoir un résumé vrai et impartial de cette position si bêtement et si volontairement choisie. Si j'en parle aujourd'hui, c'est que j'ai à traiter cette question sous un autre point de vue. J'ai dit que les entraves mises à la presse faisaient une partie de sa puissance, et je l'ai prouvé, je crois, d'une façon claire et péremptoire. — J'ajoute que la seule ressource aujourd'hui, de la royauté de juillet, — son dernier et unique moyen de lutter contre la presse, qui l'attaque avec plus d'audace et d'acharnement qu'elle ne l'a jamais fait contre

Charles X, — serait de changer brusquement son système et de promulguer une loi ainsi conçue :

Art. Ier. — La presse est libre fiscalement : — le cautionnement et le timbre sont supprimés ;

Art. II. — La presse est libre moralement : — chacun peut exprimer sa pensée, quelle qu'elle soit ; — aucune action ne sera dirigée contre un journal ;

Art. III. — Chaque article sera signé du nom réel de son auteur ;

Art. IV. — Chaque journal sera tenu d'insérer toute réponse qu'il plaira de lui faire à toute personne nommée dans un de ses articles. — Cette réponse ne devra pas être de plus du double de l'article où la personne aura été nommée.

Je vais développer et défendre chacun de ces quatre articles en peu de mots.

Art. Ier. — *La presse est libre fiscalement : — le cautionnement et le timbre sont supprimés.*

J'ai dit la maladresse d'avoir imposé aux journaux des conditions pécuniaires qui les ont mis aux mains des marchands et qui ont réuni plusieurs nuances d'opinions dans une seule couleur, — condition même nécessaire pour l'existence de feuilles qui ne pourraient sans cela réunir un nombre suffisant d'abonnés pour couvrir leurs frais.

Le cautionnement et le timbre abolis, chaque couleur se décomposera en toutes ses nuances. L'écrivain qui, pour exprimer ses idées, était obligé de s'affilier à un journal où on lui donnait asile au prix des sacrifices d'une partie de ces mêmes idées, — sacrifice auquel il ne se résignait que par impuissance pécuniaire, — lèvera son propre étendard, — des

essaims nombreux partiront des plus grosses ruches.

Les journaux, vingt fois plus nombreux, se partageront et se diviseront le même nombre d'abonnés ; — chacun n'aura que les gens qui pensent comme lui — et n'aura plus de ces gens si nombreux qui, plus près de lui que d'une autre couleur, se rapprochent encore de lui, faute de nuances intermédiaires, — et se laissent peu à peu entraîner.

Art. II. — *La presse est libre moralement. — Chacun peut exprimer sa pensée quelle qu'elle soit ; — aucune action ne sera dirigée contre un journal.*

Avant de crier à l'énormité, faites-moi le plaisir d'examiner avec moi le résultat des lois répressives accumulées contre la presse.

Il n'y pas une de ces lois qui ne soit éludée. — Il s'établit entre un journal et ses lecteurs un argot parfaitement clair, formé de réticences et de synonymes — qui permet de toute dire et de tout entendre sans danger. — Il n'y a que les maladroits de pris.

Il est défendu d'attaquer le roi, — mais il n'est pas défendu d'attaquer QUELQU'UN, — ni UNE PERSONNE INFLUENTE, — ni LE TRONE, — ni LA COURONNE, — ni LE POUVOIR, — ni UNE HAUTE INFLUENCE — ni LE CHATEAU — ni mille autres synonymes — qui obligeraient nos quatre cent cinquante faiseurs de lois à travailler en permanence.

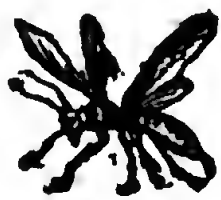

Semblables à ce maire d'une petite ville qui défendit à ses administrés de sortir sans lanterne après neuf heures du soir.

Page salie par le fisc.

Digitized by Google

Page salie par le fisc.

Le lendemain de la promulgation de l'ordonnance, — on amène à M. le maire un individu arrêté par une patrouille.

— Ne connaissez-vous pas l'ordonnance ?

— Si vraiment.

— Eh bien ! où est votre lanterne?

— La voilà.

— Mais il n'y pas de chandelle dedans.

— L'ordonnance n'en parle pas.

— C'est bien. Allez-vous-en.

Le maire se remet à l'ouvrage, — et promulgue un erratum — par lequel est expliqué qu'on doit porter une lanterne avec une chandelle dedans.

Le lendemain, — on amène un récalcitrant.

— Eh! Dieu me pardonne, c'est encore vous?

— Oui, M. le maire.

— Vous saviez pourtant la nouvelle ordonnance?

— Oui, M. le maire.

— Eh bien! où est votre lanterne?

— La voici.

— Et la chandelle?

— La voici.

— Mais elle n'est pas allumée.

— L'ordonnance n'en dit pas un mot.

Il fallut encore relâcher le réfractaire — et publier un nouvel erratum qui annonçait que la chandelle devait être allumée.

Le dernier des synonymes au moyen desquels on traite comme vous savez le roi Louis-Philippe, mon illustre ami, — selon le *National*, le *Journal du Peuple* et divers autres carrés de papier, — a été inventé par Me Partarrieu-Lafosse dans le procès des lettres attribuées au roi. — Cet honorable accusateur public, ayant eu, entre autres saugrenuités, le malheur d'établir une niaise et puérile distinction entre Louis-Philippe, duc d'Orléans, et Louis-Philippe, roi de France, — la presse s'en est emparée, et parodiant, d'après le ministère public, le mot d'un autre duc d'Orléans devenu roi de France : — « qu'il n'appartient pas au roi de France de venger les injures faites au duc d'Orléans, » — elle s'en donne à cœur joie sur ce sujet, — en éludant une loi dont l'extension ne pourrait lui être appliquée sans qu'on commençât par faire le procès à ce malencontreux Me Partarrieu-Lafosse ; — et les journaux opposans jouent, à l'abri de la loi, depuis un mois d'incessantes variations sur ce thème : — Louis-Philippe, duc d'Orléans est un ci, — est un là, — et un pis encore... — le tout soit dit sans

attaquer la personne de Louis-Philippe, roi de France.

Ainsi donc les lois coërcitives de la presse ne préviennent rien et ne réparent rien : — elles ne font que donner à l'expression de la pensée des journaux un nouvel attrait de variété, — d'audace et d'adresse, — trois choses qui ont beaucoup de partisans, — qui se laissent facilement accoquiner au parti qui les possède ou qui paraît les posséder.

La presse libre n'aurait plus de prétexte pour la guerre de buissons qu'elle fait au pouvoir. — Chaque journal serait obligé de dire tout haut ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas; — on combattrait alors à découvert et en plaine.

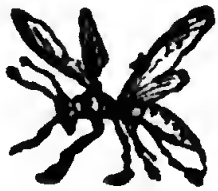

Art. III. *Chaque article sera signé du nom réel de son auteur.*

Ceci est une garantie qu'aucun homme qui prétend à la loyauté n'a le droit de refuser, du moins tout haut; — cela arrache à la presse ce prestige mystérieux si connu des anciennes royautés de l'Orient, — qui a pour un journaliste l'avantage de le dérober aux représailles d'agression et de personnalités, — masque dont la suppression forcera l'écrivain de se fixer à l'égard des autres les bornes qu'il désirera pour lui-même, et donnera à chaque article sa valeur réelle, — en laissant voir que tel qui parle si haut de moralité et exerce une inquisition si sévère dans la maison de verre que la presse, retirée prudemment dans ses sombres cavernes, a faite à tous ceux qui ne sont pas avec elle, — a eu bien du mal, après un souper trop prolongé, à retrouver la porte de l'imprimerie où il venait la plume à la main exiger d'autrui toutes les perfections et toutes les vertus dont la liste est d'autant plus longue qu'elle se compose de celles qui lui manquent.

Art. IV. *Chaque journal sera tenu d'insérer, etc.*

Cet article existe déjà dans la loi, mais d'une manière vague qui permet de l'éluder sans cesse. — Nettement exprimé, il épargnerait au gouvernement le coq-à-l'âne volontaire, perpétuel et grotesque par lequel il se justifie sans cesse devant des gens qui ne savent rien des choses dont on l'accuse, et n'a aucun moyen de parvenir à ceux qui ont entendu l'accusation.

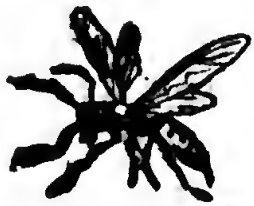

RENSEIGNEMENT UTILE AUX GENS D'AVIGNON.

Dans le numéro des *Guêpes* du mois de mai dernier, il est fait mention d'un tableau de M. Gudin qui, donné par le roi à la ville d'Avignon en 1836, n'était pas encore arrivé à sa destination depuis cinq ans qu'il est en route.

Nous racontions, en outre, qu'on s'occupait activement de rechercher ce tableau égaré, de douze pieds de haut.

Jusqu'ici les recherches de messieurs de la liste civile et de leurs employés ont été inutiles. — Nous croyons pouvoir leur dire où est le tableau.

Le tableau est tranquillement accroché dans le musée de la ville de Douai.

Astarté, — une de nos Guêpes les plus vagabondes, prétend l'avoir parfaitement reconnu; — elle assure en outre que ce tableau, envoyé, sans autre avis, aux autorités de la ville de Douai, est resté six mois sans qu'on ouvrît la caisse qui le renfermait; enfin, au bout de ce temps, M. Quenson, conseiller à la cour royale, — grand amateur de peinture et quelque chose au musée, — prit sur lui d'ouvrir la caisse et de s'emparer, — pour le musée, — du tableau de Gudin, ne laissant aux gens d'Avignon que la reconnaissance pour le présent qu'ils n'ont pas reçu.

A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Paris.

Note à l'appui de son discours dans lequel il tâche d'insinuer adroitement au roi Louis-Philippe que, malgré la grandeur et la vénération qui l'entourent, il ferait bien de se rappeler quelquefois qu'il n'est qu'un homme.

Monseigneur, me promenant hier du côté de la barrière de l'Étoile, j'ai vu les douaniers, — dits gabelous, — chargés d'empêcher

l'introduction frauduleuse des objets soumis aux droits, visiter les voitures de la maison du roi venant de Neuilly, — les voitures attelées de mules de sa propre maison.

Agréez, Monseigneur, etc.

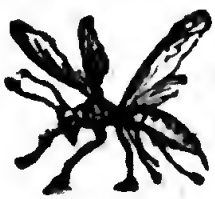

Suite des mots nouveaux introduits dans la langue française — par MM. les membres du club-Jokey.

Dead heat, — stags hund, — foal stalkes, — comfort, — stud book.

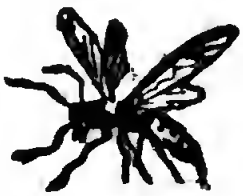

Une des bonnes plaisanteries de cette époque est, sans contredit, l'invention de Mlle Rachel. — Mlle Rachel est une fille qui récite les vers assez juste, — et qui a réussi par la froideur et la sécheresse,— comme il y a quelques années d'autres ont réussi par les cris, le désordre et l'exagération, et uniquement par la même raison, — c'est-à-dire parce que c'était autre chose.

Il ne faut croire qu'une petite partie des ridicules extravagances que certains journaux prêtent à nos voisins au sujet de ladite Rachel, — et de ces extravagances, ce qui est vrai a pour cause la morgue des Anglais, qui, ayant lu dans nos journaux les ridicules déclamations dont elle a été le prétexte, veulent nous

surpasser dans l'admiration même de ce qu'ils ne comprennent pas. — Du reste, ces récits se font à Paris.

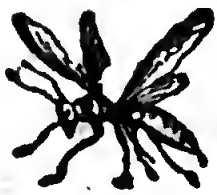

Un journal a dit que la reine avait donné à la comédienne un bracelet avec ces mots :

VICTORIA A RACHEL.

Douce et touchante intimité qui dépasse de bien loin celle que Henry Monnier, dans ses rêves démocratiques, voulait voir s'établir entre les fils de pairs de France et les marchands de peaux de lapin.

Encore un peu, et les reines de théâtre n'accepteront plus les airs de familiarité que se donnent les reines du monde.

Voyez, — Mgr Affre, — archevêque de Paris, — voici un sujet digne de vos méditations. — Voyez les comédiens, race autrefois proscrite, — voyez-les régner seuls aujourd'hui sur les peuples, qui ont pris au sérieux leur couronne de papier, et recevoir tous les hommages en place des rois véritables, qui ont en échange hérité de leur opprobre. — S'il est des gens, monseigneur, qu'il faut rappeler au souvenir de la condition humaine, — ce sont les comédiennes et les danseuses, — dont les peuples si fiers d'avoir brisé le joug des rois tiennent à honneur de traîner les carrosses, — tandis que maintenant s'il est un état avili et avilissant, — c'est celui de ces anciens maîtres de la terre.

Tel dans sa farouche indépendance et dans son dédain ne rend pas le salut au roi de

France, — qui se fait gloire de s'atteler au fiacre d'une danseuse en sueur — et dispute à coups de coudes l'honneur d'être plus près du timon dans cet attelage grotesque.

Encouragez donc encore le peuple à reconquérir, — dans les luttes et le sang, — une liberté dont la dignité l'embarrasse si fort, — qu'après avoir arraché violemment aux rois les marques de servilité qu'ils leur ont rendues si long-temps, - - ils conservent ces priviléges dans la tradition la plus pure — pour les reporter aux pieds des danseuses, — seules aimées, seules honorées aujourd'hui sans qu'il s'élève personne pour crier du milieu de ces triomphes ridicules , — que la plus belle — la plus habile, la plus adorée, la plus fêtée des danseuses — n'est pas digne d'entrer dans la mansarde de la plus humble des femmes d'ouvrier.

Et vous voulez que le peuple se moralise — quand vous offrez à ses filles de pareils exemples, — quand vous lui montrez qu'il n'y a d'heureuses, d'aimées, de riches que celles

d'entre elles qui, renonçant à toute la pudeur, à toutes les charges et à tous les devoirs de leur sexe, ont pour état de gambader nues devant un public enthousiaste !

Ne faites plus de grandes phrases avec les grands mots de joug brisé, de fers rompus.— Allons donc, — les hommes ne sont pas des esclaves,— ce n'est pas vrai, — ils se flattent, — ce sont des domestiques volontaires —qui aiment à changer de place et de maître.

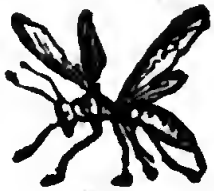

Certes, si je m'intéressais autrement à ces choses—je féliciterais les conseils de Mlle Rachel du tact et de l'à-propos avec lesquels

ils lui ont fait choisir la pièce de *Marie Stuart* pour sa représentation à bénéfice : — on sait l'admiration des Anglais pour Élisabeth, qu'ils appellent leur *reine vierge;* — ils prétendent avec indignation que l'histoire est tronquée dans cette tragédie, qui n'a eu aucun succès.

Un journaliste — a dit : Pendant toute la soirée les Anglais ont eu l'air de comprendre. — Hospitalité.

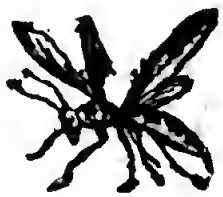

A MM. DE LA QUOTIDIENNE.

MM. du journal *la Quotidienne* ont eû la bonté de vouloir bien prendre quelques pages dans *les Guêpes* pour les insérer dans leurs colonnes; — ils ont bien voulu faire précéder ce fragment de quelques mots plus ou moins obligeans, — voici le moins obligeant : — M. Karr *assure* n'appartenir à aucun parti.

Assure est, messieurs, un mot un peu jésuitique — surtout au moment où vous donniez vous-mêmes une preuve assez évidente de la vérité de mon assertion.

Digitized by Google

Une bonne preuve, messieurs, je crois, que je n'appartiens pas aux partis opposés au vôtre, — c'est que vous ne manquez guère de m'emprunter chaque mois des fragmens assez longs. Une preuve, non moins bonne, que je n'appartiens pas non plus à votre parti, c'est que vous avez soin de tronquer ces fragmens et d'en élaguer parfois des phrases qui vous embarrasseraient.

A propos, messieurs, — comment vous qui niez si fort la famille régnante, — et, à votre point de vue, cela se comprend, — vous qui appelez le prince royal duc de Chartres, pour montrer avec quelle sollicitude vous gardez à son père le titre de duc d'Orléans, voici une phrase qu'on vous fait mettre pour trois francs aux annonces, — phrase qui a pour but incontestable de donner comme attrait à une ville de bains la présence probable d'une princesse de cette maison :

« On parle du voyage de madame la duchesse de Nemours — aux eaux minérales de Forges, — où sont allés depuis Louis XIII, en le comp-

tant, la plupart des membres de la famille royale de France. »

Je vous *assure*, messieurs, que je ne fais pas de ces choses-là.

ARRÊTÉ D'UNE ADMINISTRATION PHILANTHROPIQUE.

Considérant que *l'orphelin* N... s'est échappé de chez son maître, pour aller se réfugier *chez son père ;*

Qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour ramener ce jeune homme à de meilleurs sentimens, etc.....

Arrête :

L'enfant N... sera renfermé six mois, à titre

de *correction paternelle*, dans une maison de détention, etc., etc.

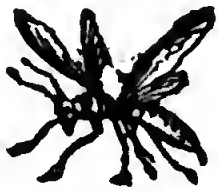

Un monsieur a trouvé plaisant, — pendant qu'on célébrait la Fête-Dieu à Auteuil, d'allumer son cigare à un cierge. — Je ne pense pas qu'un chétif animal comme l'homme ait le pouvoir d'offenser Dieu ; mais ce genre de facétie a pour inconvénient d'offenser tous les gens qui suivent une procession ; — ledit monsieur a pu s'en apercevoir : quatre femmes se sont saisies de lui et l'ont si considérablement houspillé, qu'il est probable qu'il cherchera à l'avenir d'autres distractions.

L'OPÉRA.

On a joué à l'Opéra le Freyschütz de Weber; — cet ouvrage est massacré par les transpositions du fait des acteurs; il y a un trio qui fait pitié : Mme Stoltz en a tant baissé le ton qu'elle chante dans son busc, — ce qui oblige Boucher à chanter dans sa barbe et Marié à chanter dans ses bottes.

Il y avait un pas contre lequel la pudeur du public s'est révoltée. Ces nouveaux pas excitent l'indignation des dames du faubourg Saint-Germain, qui ne veulent plus mener leurs filles au ballet; — mais, en revanche, vont, tous les soirs, à Franconi, où les dames écuyères trouvent moyen de montrer au moins autant que les danseuses et de plus près. — Il y a surtout une certaine danse de cerceau où le cerceau accroche fréquemment les jupes déjà

si diaphanes et les maintient en l'air un temps plus que raisonnable.

Irrité du vote courageux du duc d'Orléans, à la chambre des pairs, contre la loi de recrutement, — le vieux Soult-Spire — s'est mis à bouder et à offrir sa démission. —Alors grande terreur au château (mon ami, selon le *National*, le *Journal du Peuple* et autres carrés de papier); on a envoyé demander au président du conseil s'il voulait pardonner à la mauvaise tête du jeune homme; — on lui a offert en outre d'envoyer son fils, le marquis de Dalmatie, en ambassade à Rome ou à Vienne. La seconde destination est une excellente bouffonnerie. —On sait assez que jamais à Vienne on n'a voulu reconnaître ni admettre les noms de bataille donnés par Napoléon à ses généraux. — Mais dans cette occasion, c'est encore

mieux, parce que l'empereur d'Autriche, dans ses titres, se nomme *duc de Dalmatie.*

On a,—dit-on, —dépêché à Vienne un envoyé extraordinaire pour savoir si on s'arrangerait d'un changement de nom,— ce qui serait tout-à-fait misérable.

Des gens bien en cour— ont eu le malheur de trouver cela tout simple et de dire:—« Mais, au fait, pourquoi l'appellerait-on autrement que *Monsieur l'ambassadeur de France*?

Les villes de province ne savent plus si elles font encore partie de la France, —qui, grace à M. Thiers, — aux chambres et à Sa Majesté Louis-Philippe, — est désormais un pays borné,

Au levant par Charenton,

A l'ouest par le bois de Boulogne,

Au nord par Montmartre,

Au midi par Montrouge.

Aussi, beaucoup d'entre ces villes, n'espérant rien du présent ni de l'avenir, — se mettent en mesure de régler leurs comptes avec l'histoire de France. — On érige des monumens aux grands hommes morts, — à Duguesclin,—à Latour-d'Auvergne, etc., etc. — Quoiqu'ils soient morts depuis assez longtemps, on ne s'en était pas encore avisé jusqu'ici. — Mais il n'y a de grandeur que par la comparaison, — et jamais on n'avait si bien remarqué la grandeur des morts: —c'est qu'on n'avait jamais vu de si petits vivans.

M. de Lamartine a publié des vers pleins à

la fois de raison et d'un sentiment élevé; — il a eu l'adresse et l'abnégation de glisser dans dans son œuvre quelques mauvaises strophes pour engager à en parler même ceux qui sont mal disposés ou pour lui ou pour ses opinions, —et à répandre par là des idées bonnes et utiles. — Certes, de cette courageuse tentative contre ces idées rétrécies—qui feraient croire *que l'homme n'a inventé l'amour de la patrie, c'est-à-dire d'une petite partie de la terre et des hommes, que pour se mettre à son aise dans sa méchanceté et haïr tranquillement tout le reste*,—je dirais plus de bien que je n'en dis, si je n'avais, il y a bientôt un an, pris l'initiative, et traité cette question dans les *Guêpes* (octobre 1840, page 40).

— J'en appelle à la postérité, disait l'autre jour un poète tombé, — je récuse un public de tailleurs.

— Hélas! monsieur, — lui répondit quelqu'un en ouvrant la fenêtre, — voyez ces enfans qui jouent aux billes dans la cour : — voilà ceux qui seront la postérité. — Les tailleurs d'aujourd'hui, dont vous vous plaignez, sont la postérité tant réclamée par les poètes sifflés il y a cinquante ans. — En appeler à la postérité, c'est en appeler des tailleurs d'aujourd'hui aux bottiers de l'avenir.

M. Lédéan, député de Lorient (Morbihan), VIENT DE MOURIR SUBITEMENT AUX EAUX DE VICHY. *M. Hello, avocat général à la cour de cassation, se met, dit-on, sur les rangs pour la députation.*

Tous les journaux, sans excepter le circonspect *Journal des Débats*, ont copié les uns

sur les autres ces trois lignes, sans se demander comment M. Hello peut penser à la députation de Lorient, puisque c'est à Vichy que M. Lédéan *vient de mourir subitement*, — à moins qu'il ne l'ait fait tuer.

Je n'ai aucune raison de ne pas dire que ce mois-ci je m'amuse énormément à propos des journaux et de la Fête-Dieu.—L'année dernière déjà la même circonstance m'avait procuré quelque distraction, — comme on peut faire foi le volume des *Guêpes* de juillet 1840, page 49, — où il est question de M. Roussel, chef de bataillon de la garde nationale de la petite commune de Montreuil.

Plusieurs de ces bons carrés de papier racontent avec indignation que dans plusieurs villes de province — *on a osé* faire des processions à l'occasion de la Fête-Dieu, — et que les soldats commandés pour l'escorte ont rendu au dais les honneurs ordinaires.— Nous

voilà donc en pleine Restauration ! s'écrient ces *organes* vénérés de l'opinion publique.

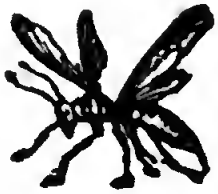

J'ai eu long-temps pour domestique un Indien fort noir auquel je m'avisai un jour de demander — de quelle religion il était.

— Je ne sais pas.

— Qu'est-ce que tu adores ?

— Oh ! chez nous, nous adorons le soleil.

— Et ici ?

— Ici nous n'adorons rien.

Ceci me paraît un catéchisme qui obtiendrait facilement l'approbation de M. Chambolle — et une religion peu chargée de dog-

mes,—fort convenable, — selon les carrés de papier précités, — pour devenir la religion de la majorité des Français.

Malheureusement pour ces doctrines, — il y a chez l'homme un instinct qui le pousse invinciblement à la vénération, — et il faut qu'il adore quelque chose, — quand il devrait, comme certains bonzes, adorer son propre nombril.

Il est à remarquer que les plus grands génies — sont ceux qui acceptent le plus sincèrement le culte de la Divinité, — par cela qu'un peu plus rapprochés d'elle que le vulgaire, s'ils ne voient pas Dieu — *face à face*, — ils aperçoivent quelques uns des rayons de la lumière qui émane de lui.

Les carrés de papier philosophiques — ont une doctrine fixe à l'égard des choses de la religion.— Quand le fils aîné du roi a épousé une princesse protestante, — ils ont parlé de *notre sainte religion*.—Peu s'en est fallu que M. Jay du *Constitutionnel* ne se mît à prêcher une

croisade comme un nouveau Pierre l'Ermite, et que la rédaction en masse de cette feuille ne prît la croix rouge.

Mais quand il s'agit de quelque cérémonie catholique — *approuvée par l'autorité*, — ils crient alors au cagotisme et aux jésuites avec une nouvelle fureur, — et maltraitent fort le bon Dieu, — parce qu'ils le croient une créature du préfet de police.

Mais comme je le disais tout à l'heure, il y a dans l'homme un besoin de vénération qui l'entraîne malgré lui, — et si vous lui ôtez Dieu, — qui, après tout, est au moins un prétexte honnête d'exercer ce sentiment, vous pouvez voir avec un peu d'attention qu'il se reportera sur d'autres objets, — sur des comédiennes jaunes, — sur des danseuses vertes, etc., etc.

Et quelques torts que puisse avoir l'Etre Suprême, — comme je le crois volontiers, — envers M. Jay du *Constitutionnel*, — M. Chambolle du *Siècle*, — M. Marrast du *National*, —

M. Léon Faucher du *Courrier Français*, etc., ces messieurs seront forcés d'avouer que religion pour religion, puisque l'homme est ainsi fait qu'il lui en faille une absolument, il valait autant s'en tenir à l'ancienne, — jusqu'à ce qu'à force de progrès, on en vienne à tendre les maisons et à joncher les rues de fleurs à certains jours consacrés aux susdits MM. *Jay*, *Chambolle*, *Marrast* et *Léon Faucher*.

Du reste, on peut voir par les clameurs des journaux, — en quoi je leur reprocherai de manquer d'adresse, — ce que ces braves papiers entendent par la liberté. — Ils ont commencé par demander qu'on ne fût pas forcé d'aller à la messe, et ils avaient raison ; — maintenant ils ne veulent plus permettre qu'on y aille ; — en quoi j'ai raison, à mon tour, quand je dis que tous ces fervens apôtres de liberté n'attaquent les tyrannies et les abus — que comme on attaque certaines villes, non pour les détruire, mais pour s'en emparer et pour s'y installer à leur tour.

Au commencement de la saison, du reste,

— on aurait dit que Dieu allait célébrer sa fête lui-même, — en se donnant un petit régal de vengeance. — Les fleuves sont sortis de leurs lits et ont un moment supprimé des provinces entières, — puis un peu plus tard, avec une ironie plus poignante, il a fait retirer les fleuves et a livré les hommes à des adversaires grotesques : il a paru un instant que les hannetons et les chenilles allaient manger en herbe les fruits et les moissons ; et je ne sais alors ce qu'eussent fait les hommes. — Quelque protégés qu'ils eussent été par les carrés de papier auxquels ils sont abonnés, — *ne pas oublier de renouveler avant le 15 courant.*

On a joué avec grand succès à l'Opéra un très joli ballet de MM. Th. Gautier et Saint-Georges,—sous le nom de *Giselle* ou *les Willis*.— On a applaudi avec raison un clair de lune de M. Cicéri. — Je ne vois pas pourquoi je ne dirais pas que j'ai publié, il y a sept ou huit ans, — dans un volume appelé VENDREDI SOIR, — un petit roman d'une vingtaine de pages sur cette tradition alllemande.

On dit que M. Ancelot est fâché d'être de l'Académie. — Il ne peut plus se mettre sur

les rangs, lui qui en avait une si longue habitude, qu'apprenant la mort de M. de Cessac, il a fait une visite à M. de Pongerville, et que ce n'est qu'après un quart d'heure de conversation qu'il s'est rappelé tout-à-coup qu'il n'avait plus rien à demander à son mielleux confrère.

On a joué à l'Opéra-Comique une pièce dont la musique est de M. Collet et les paroles de M. Dupin, procureur général à la cour de Cassation et ancien président de la Chambre des députés.

Il est question de rouvrir l'Odéon, ce qui veut

dire qu'il est question de refermer l'Odéon.

Sitôt qu'il y a de l'argent quelque part, il se rue dessus une foule avide et insatiable. — A peine le crédit a-t-il été accordé au ministère pour les dépenses de la cérémonie funèbre de Napoléon, — que les prétentions les plus saugrenues sont arrivées au ministère de l'intérieur.

Tel veut qu'on lui rembourse le bénéfice qu'il a manqué de faire ce jour-là. — Du Havre à Paris, tous les maires font des réclamations pour leur commune et demandent des indemnités. —Ici, une cloche a été fêlée par un sonneur trop enthousiaste; là, le marché a été dépavé par la foule accourue sur le passage du convoi.

On cite un monsieur qui demande une indemnité pour son habit déchiré dans la foule.

L'administration de l'Hôtel des Invalides demande 7 à 8,000 francs pour restaurer l'orgue de son église, — engorgé, — dit-elle, — par la poussière de la cérémonie.

Or, nous savons que cet instrument est depuis dix ans dans un tel état qu'on n'a pas pu s'en servir une seule fois, — et l'invalide qui remplissait les fonctions d'organiste a été enterré il y a cinq ou six ans sans qu'on ait songé à le remplacer.

M. Villemain lit en ce moment les œuvres de mon ex-ami M. de Balzac. — C'est un commencement de justice qui trouve sa récompense en lui-même.

Le *Siècle* a publié un joli roman de M. Ch. de Bernard, — sous ce titre : — *le Gendre*.

Depuis la mort de M. de Cessac, — les sollicitations académiques ont recommencé;

Un ministre a envoyé une personne de confiance à un des quarante, — pour le prier de ne pas promettre sa voix.

L'académicien a répondu au messager du ministre : — Vous direz à son excellence que j'ai pour elle la plus haute considération, — que je suis son tout dévoué serviteur, —

que je voterai comme elle le voudra, — qu'il faut qu'elle m'envoie mille francs.

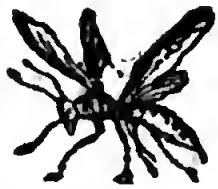

Il y a quelques jours, un assassin était sur le banc de la cour d'assises. — Les jurés, après une absence de quelques minutes, — viennent dire que l'accusé est coupable, — et cette fois, par hasard, sans circonstances atténuantes. — Il est condamné à mort. — A ce moment, un brave homme, dans l'audience, tombe subitement frappé d'apoplexie.— On s'empresse, — on le ramasse,—on l'entoure, —il est mort.— Est-ce le père de l'assassin ? — Non, il est plus jeune que lui. — Est-ce son fils ? — Non, il est presque du même âge. — Est-ce son ami ? — Nullement, dit un homme en perçant la foule, il ne le connaissait pas, — c'est un curieux comme vous et moi.

C'était, en effet, un homme condamné à mort par le sort commun de tous les hommes, qui n'admet pas de circonstances atténuantes.

Justice humaine, — pauvre chose ! la plus forte peine qu'elle puisse imposer est une peine que tous subissent fatalement, et les innocens qu'elle absout aussi bien que les criminels qu'elle condamne.

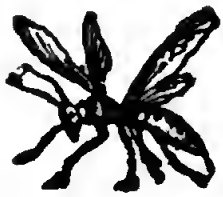

A propos de circonstances atténuantes, — le jury de la cour d'assises du Cantal vient de les appliquer avec un discernement égal à celui du jury de la Seine.

Un homme de cinquante-cinq ans, ayant déjà subi six condamnations, se prend de querelle avec ses deux beaux-frères, et en plein jour, les tue tous les deux à coups de fusil, — menace les témoins, dont un est son beau-père, de leur faire subir le même sort, puis retourne à son village, raconte, à qui veut l'entendre, le crime qu'il vient de commettre. — Le soir, il force un des habitans de lui donner une lanterne avec laquelle il va froidement considérer ses victimes pendant plus d'une heure. Le jury du Cantal a vu là des circonstances atténuantes.

Décidément ceci est par trop..... — Comment, l'assassin condamné, de son chef, deux hommes à mort, — et lui en est quitte pour les travaux forcés ! — Toutes ces décisions forment autant d'encouragemens dont on n'hésite pas à profiter.

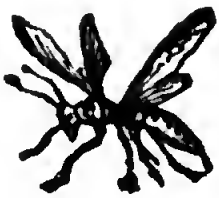

Tous les journaux ont raconté que M. le baron de Feuchères, qui réclame la succession de sa femme, en avait fait d'avance l'abandon aux hospices. — Je suis fort disposé à admirer le trait, — et j'allais me livrer à un enthousiasme convenable, — quand on vint me dire : J'ai vu chez M. Aviat, — notaire ou avoué, demeurant rue Saint-Méry, 25, — une transaction par laquelle M. de Feuchères abandonne aux hospices — seulement un tiers des douze ou treize millions en litige, à condition que les hospices feront tous les frais du procès, qui est fort grave. — Je suspens donc mon admiration, tout prêt à la reprendre si M. le baron de Feuchères — ou M. Aviat me donne une preuve que le renseignement que l'on me fournit est inexact. Je n'hésite jamais à revenir sur une assertion chaque fois que j'acquiers la preuve que je me suis trompé.

Un condamné politique, M. Charles Lagrange, soumis à la surveillance, — s'est occupé à Mulhouse d'industrie et d'affaires. — Aujourd'hui il arrive à Paris avec un passeport en règle, voyageant pour faire des observations dont il est chargé par une Compagnie sur le chemin de fer de Rouen. — On l'arrête pour rupture de ban et on lui fait un procès.— C'est une sottise : — un homme qui travaille, un homme qui s'occupe activement de gagner sa vie n'est pas un homme dangereux. — Il vaut bien mieux voir vos ennemis

politiques prendre ce sage parti que de les tenir en prison. — C'est mille fois plus sûr pour vous. — Mais vous faites de la rigueur excessive aussi bien que de la faiblesse extrême, toujours à contre-temps.

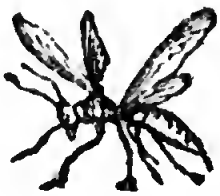

M. Garnier-Pagès est mort, — c'était un homme d'esprit et de talent, — qui a montré, en outre, de l'énergie, de la bonne foi et de la loyauté, en se séparant des hommes et des journaux de son parti au sujet des fortifications, contre lesquelles il s'est courageusement élevé, au risque de perdre une partie de sa popularité ; seule et triste récompense des luttes qui ont usé le peu d'existence que la

nature lui avait donnée. — L'autorité a sagement évité toute manifestation de force militaire au convoi du député du Mans, — où tout s'est passé avec ordre et décence.

Digitized by Google

Digitized by Google

Voici ce qu'on m'a raconté :

M. de ***, qui, en sa qualité d'homme étranger aux affaires, — a quelque droit de se croire à l'abri des attaques des journaux, — fut, il y a quelque temps, blessé de certaines expressions d'une petite feuille. — Il se dirige avec un de ses amis vers la rue où était indiquée la demeure du gérant. — Il monte et frappe.

— Entrez.

Il pousse une porte et se trouve dans une petite pièce sombre, meublée d'une table en sapin et de deux chaises. Sur l'une des deux

chaises était un homme de trente-cinq ans qui se chauffait les mains sur une de ces chaufferettes dont se servent les marchandes de pommes et que l'on appelle gueux.

— Monsieur *** ?

— C'est moi, monsieur.

— C'est vous qui signez le journal ?

— Oui, monsieur.

— Je viens au sujet d'un article dont j'ai à me plaindre... Mais je ne vous cache pas que ce n'est pas vous que j'aurais voulu rencontrer. — Qui est-ce qui fait le journal ?

— Ce sont *ces messieurs*.

— Quels messieurs ?

— Ces messieurs.

— Vous ne voulez pas m'en nommer un ?

— Non, monsieur.

— Alors c'est donc vous qui prenez la responsabilité des articles qui paraissent dans le journal ?

— Moi, — monsieur, — nullement, — je signe le journal... comme ça... parce qu'il faut qu'un journal soit signé, — mais je ne réponds de rien.

— Mais alors, — il faut que vous me désigniez l'auteur de l'article.

— Oh ! c'est sans doute un de ces messieurs.

— Mais comment les rencontrer ?

— Pour ça, je ne pourrais pas trop vous dire.

— A quelle heure viennent-ils ?

— A quelle heure ils viennent? — Tantôt à une heure, tantôt à une autre.

Il fut impossible d'en tirer autre chose.

Mon ami *** rentrait tard chez lui, — près de la Madeleine ; il voit un enfant qui pleurait près d'un tas noir.

— Qu'as-tu, petit ?

— Monsieur, j'ai peur.

— Qu'est-ce que c'est que ça qui est par terre ?

— Monsieur, c'est mon oncle.

— Qu'a-t-il ton oncle ?

— Monsieur, il est un peu bu.

— Est-ce qu'il ne peut pas se relever ?

— Je ne crois pas, monsieur , — je ne suis pas assez fort pour le ranger sur le côté, et il sera écrasé. — Et l'enfant se remit à pleurer.

*** prend l'oncle pour le traîner auprès du mur,— mais l'oncle se développe et dit : Allons chez nous.

— Où demeures-tu, petit?

— Telle rue, —tel numéro.

— Crois-tu que ton oncle puisse marcher ?

— Il a essayé plusieurs fois, mais il est toujours tombé ; — je ne suis pas assez fort pour le soutenir.

Il n'y avait pas là de voiture , — *** ajoute que *c'était à peu près son chemin.* — *** est de ces gens qui colorent une bonne œuvre de

quelque prétexte pour ne pas avoir à en rougir.

Il prit l'oncle sous le bras, — et lui dit : — Allons, mon brave, — en route.

L'oncle obéit machinalement, et commença à marcher, moitié dormant, moitié trébuchant. — Cependant le mouvement rendit un peu de lucidité à ses idées, — et il dit à *** : — Vous êtes tout de même un bon enfant, — nous allons prendre quelque chose.

Et il désigna du doigt un marchand de vins dont la boutique était encore ouverte.

Mais comme il s'aperçut que *** ne répondait pas à son invitation, il ajouta : — C'est moi qui paye.

— Non, vous avez au moins assez bu, — marchons.

— Ah ! c'est parce que je ne suis qu'un

ouvrier que tu ne veux pas boire avec moi ? — Tu méprises le peuple ; — j'te va crever la gueule.

— Allons, allons , marchons !

L'oncle retomba dans l'engourdissement pendant quelques minutes et suivit son conducteur, — mais bientôt oubliant sa colère, il reprit en voyant une autre boutique : — Vous êtes un bon enfant, — entrons là, — c'est moi qui paye.

Cette fois *** lui dit : — Pas là, — j'en connais un qui a du petit blanc à 12.

— Où ça ?

— Au bout de la rue.

— Eh ben ! allons au petit blanc.

Arrivés au bout de la rue, — il s'arrêta et dit :

— Eh ben ! où est-il votre vin blanc ?

— Je ne le retrouve plus.

— Ah ! c'est parce que je suis un ouvrier; — eh ben ! j' te va casser la gueule.

— Toi me casser la gueule ! — viens-y donc, — viens donc seulement avec moi au bout de la rue.

— Tout de suite, — que j'y vas, — j' te va corriger.

On se remet en marche. — Au bout de la rue *** lui dit :

— Si tu veux venir encore un peu, — je m'y reconnais à présent ; le petit blanc est au bout de la rue.

— Eh ben ! allons.

Au bout de la rue, pas de vin blanc. — *** dit :

— C'est que la boutique est fermée.

— Tu me fais aller,— répond l'oncle, — j' te va crever la gueule.

— Allons, je le veux bien, — viens au bout de la rue.

Et de cette façon, *** ramena l'oncle jusque chez lui.

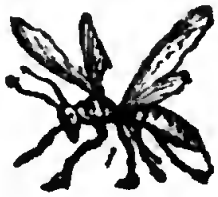

Voici ce qu'on raconte de M. Eugène Delacroix et de l'architecte de la chambre des députés.

M. Delacroix est allé le trouver et lui a dit : — Je ne peux pas peindre sur votre plafond, il ne tient à rien, cela ne durera pas trois ans.

— Qu'est-ce que cela vous fait, — pourvu qu'on vous paye ?

M. Delacroix n'a pas cru devoir adopter ces principes d'art moderne et a fait récrépir le plafond à ses frais.

POUR LES PAUVRES.

—

MM. de Noailles, Dupin aîné, — marquis d'Osmond, comte Roy, Vassal, — Rousselin, Michault, — viennent de demander, par une pétition, que les droits qui pèsent sur le charbon de terre et la houille soient élevés de 30 centimes à 80 centimes.

C'est toujours le système absurde dont j'ai parlé le mois dernier à propos de la viande.

Parce que le bon marché du charbon de terre en propage l'usage, il faut, dans l'intérêt des propriétaires de forêts et des marchands de bois, que l'on augmente les droits du charbon de terre, c'est-à-dire qu'on le fasse payer beaucoup plus cher au consommateur.

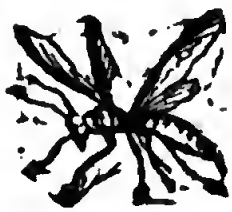

Je demanderai d'abord pourquoi l'on protége et l'on encourage plutôt une industrie qui nous fait payer le chauffage cher qu'une industrie qui nous le donne à bon marché.

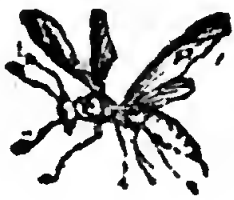

Si les intérêts de MM. les propriétaires de forêts et de MM. les marchands de bois sont lésés et s'ils ne peuvent cesser de l'être qu'en

élevant le prix du chauffage économique, tant pis pour MM. les propriétaires de forêts et pour MM. les marchands de bois.

Ils sont à coup sûr moins nombreux que les pauvres consommateurs, et les intérêts des consommateurs doivent passer avant les leurs.

Que diraient-ils si un Monsieur ayant chez lui du bois d'acajou, — désirant le vendre pour le chauffage, voulait qu'on élevât les droits sur le bois ordinaire, jusqu'à ce que ce bois coûtât aussi cher que son bois d'acajou?

Cela leur paraîtrait absurde.

C'est précisément ce qu'ils demandent.

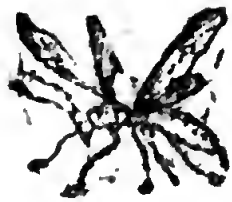

Mais, — au nom du ciel, — cessez donc, — ô philanthropes, de faire tant de phrases sur le peuple et occupez-vous un peu de lui. — Ne demandez pas tant de droits électoraux, — et donnez-lui un peu plus de moyens de n'avoir ni faim ni froid.

Vous, messieurs de Noailles, Dupin aîné, — d'Osmond, Roy, Vassal, Rousselin, Michault, — vous, dont les noms sont cités entre ceux des plus riches habitans de la France, vous osez signer une demande qui aurait pour résultat de condamner au froid le plus insupportable des milliers de familles !

Vous n'avez donc jamais vu de pauvres ouvriers avec des femmes et des enfans deminus, — dans des chambres sans feu pendant les rigueurs de l'hiver, grelotant et pleurantt,

— pour que vous osiez tenter de leur enlever, — en augmentant le prix d'un combustible heureusement moins cher, — le peu de secours qu'ils peuvent espérer contre les horribles souffrances du froid !

Ce que je demanderais, moi, — ce que j'ai demandé chaque fois que j'en ai trouvé l'occasion, — ce serait le contraire : — ce serait de reporter les droits sur le luxe, — ce serait de dégrever tout ce qui est destiné au peuple et aux pauvres. — Quel bonheur, messieurs, que cela ne puisse rien vous rapporter ! — Vous feriez mettre des droits sur le soleil, — sous prétexte que le peuple l'ayant pour rien, achète moins de bois de vos riches forêts.

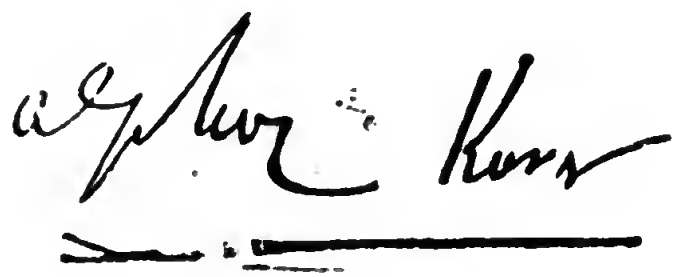

VA1 1506349